

# LES POISSONS MIGRATEURS

sur le territoire du

# SAGE BAIE DE DOUARNENEZ

- Février 2016 -

Surface : 395 km<sup>2</sup>

Linéaire de cours d'eau : 400 km

Département(s) : Finistère

Cours d'eau principaux : Kerloc'h, Aber, Kerharo, Lapic, Ris, Stalas

**Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne et Truite de mer**

L'anguille européenne et le saumon atlantique colonisent les cours d'eau du territoire de la baie de Douarnenez. Alors que la première se répartit jusqu'en amont du chevelu hydrographique, le second se cantonne sur la partie aval des cours d'eau du Ris et du Stalas.

L'ensemble des bassins versants du territoire sont soumis à de fortes perturbations liées à de lourds travaux hydrauliques passés. Ces derniers, auxquels s'ajoutent sur certains cours d'eau des pollutions organiques, ont induit une réduction de la capacité d'accueil et de la qualité des milieux vis-à-vis des poissons migrateurs amphihalins.



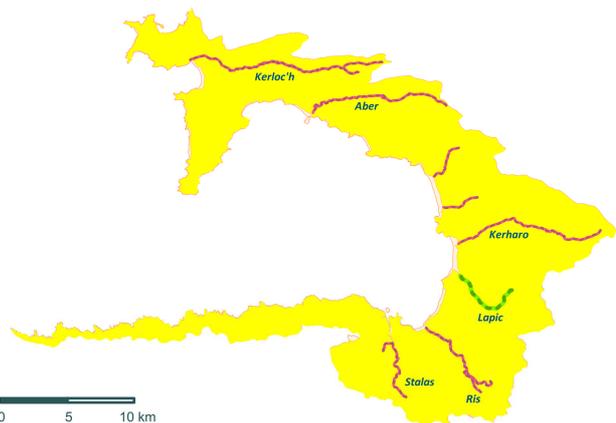
**Situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs amphihalins**

**LEMA - Classement L214-17**

- Liste 2 & Liste 1
- Liste 1

**Plan national Anguille**

- Zone d'actions prioritaires
- SAGE



**Plan de gestion en faveur de l'Anguille**

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 69 km

**Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17**

=> Linéaire en liste 2 : 6 km

=> Linéaire en liste 1 : 74 km

## OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

**Le PLAGEPOMI est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :**

=> la protection et la restauration des milieux  
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces  
=> la communication

**Saumon :**

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

**Truite de mer :**

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

**Anguille :**

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

**Grande Alose :**

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

**Alose feinte :**

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

**Lamproie marine :**

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

**Lamproie fluviatile :**

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

**En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du PLAGEPOMI. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.**

=> Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance

=> Réaliser la cartographie des habitats de juvéniles de saumons si besoin

=> Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles par la méthode des indices d'abondance

=> Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement

**La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le PLAGEPOMI se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des SAGE et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.**

## OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Baie de Douarnenez

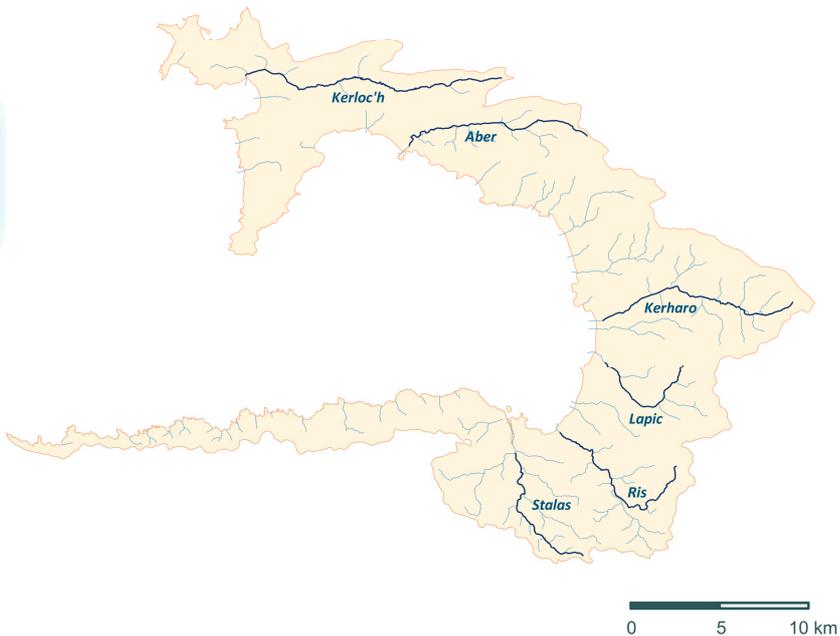
**Définition de la stratégie du SAGE en cours**



**Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins**

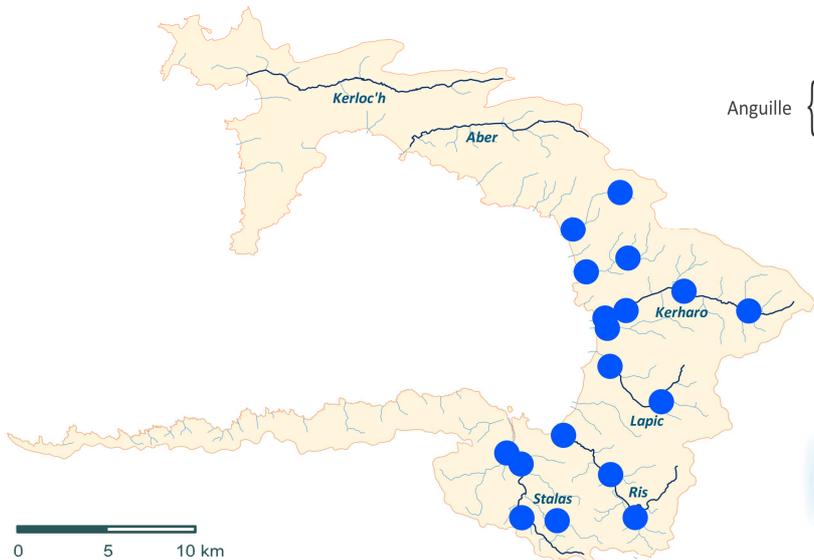
Hauteur de chute effacée : 0 m  
 Hauteur de chute équipée : 0 m  
 Accessibilité : *non déterminée*  
 linéaire d'habitats restaurés : *non déterminé*

Ouvrages aménagés :  
 => Grenelle : 0  
 => L214-17 - Liste 2 : 0  
 => Plagepomi : -



Source : BD Carthage, ONEMA, BGM  
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

**Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins**



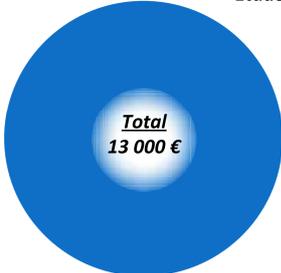
Anguille { ● Etat des lieux de la population d'Anguille (2012)

**18 stations** pêchées en 2012 lors de l'état des lieux de la population d'anguille

Source : BD Carthage, AELB, ONEMA, FD29, BGM  
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

**Bilan financier des actions relatives aux Poissons migrateurs 2007-2014**

Etudes d'acquisition de connaissance : 13 000 €





Anguille européenne

Etat des lieux des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Baie de Douarnenez (FDPPMA 29, 2012)

Présence d'individus sur 17 des 18 stations échantillonnées

Présence de très jeunes individus (0-150 mm) qui constituent plus de 85% des effectifs capturés sur les cours d'eau de la baie de Douarnenez

**Répartition des anguilles sur le bassin de la baie de Douarnenez due à la qualité des habitats plus qu'à la présence d'obstacles à la migration à l'exception du Stalas :**

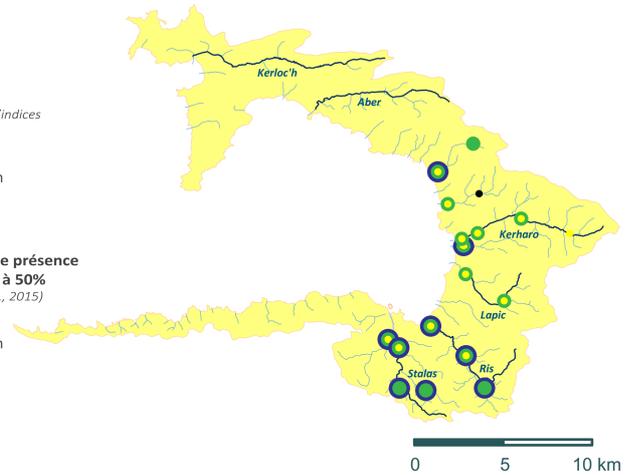
=> Présence d'une buse dès l'estuaire (passage enterré d'environ 300 m sous le quartier de Pouldavid)

Présence d'anguilles  
(Données issues des pêches d'indices d'abondance anguille)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm
- Absence

Zone où la probabilité de présence d'une anguille est égale à 50%  
(Modèle EDA 2.2, Briand et al., 2015)

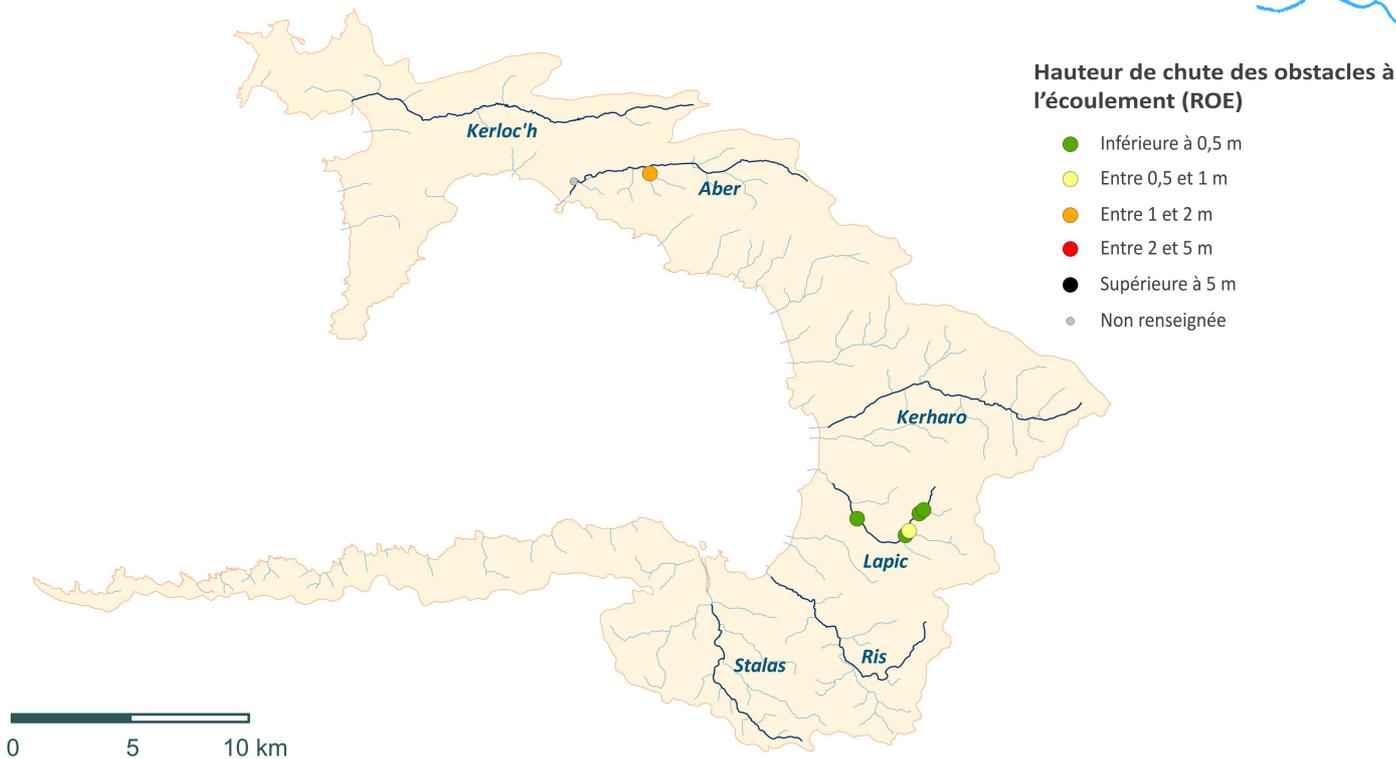
- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm



Sources : BD Carthage, FDPS, ONEMA, Briand et al., 2015  
Conception : Bretagne Grand-Migrateurs, 2015



Source : BD Carthage, ONEMA  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



**Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)**

| Cours d'eau | Obstacles à l'écoulement | Somme des hauteurs de chute renseignées | Dispositif de franchissement |
|-------------|--------------------------|---|------------------------------|
| Aber        | 2                        | 1 m ( 1 ouvrage renseigné)              | -                            |
| Lapic       | 5                        | 1,8 m                                   | 0                            |

**ZOOM - Etat des lieux de la continuité écologique sur le territoire du contrat territorial (Communautés de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et du Pays de Douarnenez, 2011)**

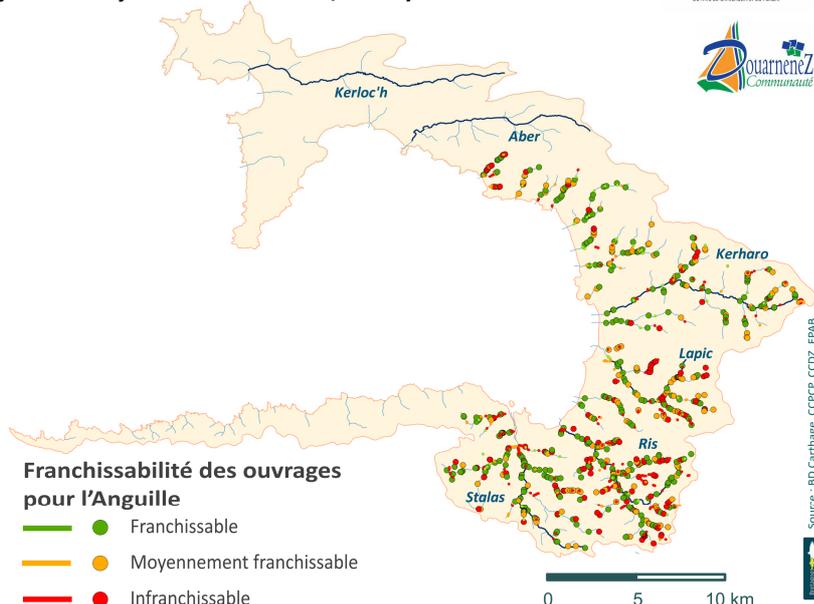


995 ouvrages recensés

| Type d'ouvrage | Nombre | Part (%) |
|----------------|--------|----------|
| Buse           | 582    | 58%      |
| Digue          | 7      | 1%       |
| Gué            | 26     | 3%       |
| Passerelle     | 79     | 8%       |
| Pont           | 189    | 19%      |
| Seuil          | 85     | 9%       |
| Vanne          | 14     | 1%       |
| Autre          | 13     | 1%       |
| Total          | 995    | 100%     |

=> Pour l'Anguille : 43% des ouvrages franchissables, 25% moyennement franchissables et 29% infranchissables

=> Pour la Truite de mer : 39% des ouvrages franchissables, 25% moyennement franchissables et 33% infranchissables



Source : BD Carthage, CCPCP, CDZ, EPAB  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

**Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance**

Anguille

=> Mettre en place un suivi du front de colonisation, de l'évolution du recrutement et des caractéristiques de la population à travers les pêches spécifiques anguille

**Restaurer et garantir la libre circulation piscicole**

**Obstacles majeurs à la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins**

- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute > 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute < 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute non renseignée
- ★ Obstacle équipé d'un ou plusieurs dispositifs de franchissement
- SAGE - Ouvrage prioritaire
- PLAGEPOMI - Ouvrage prioritaire
- Obstacle majeur à la migration mis en évidence par les études & suivis des poissons migrateurs
- Autre ouvrage



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FD29  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



0 5 10 km

Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

### Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Baie de Douarnenez

Etat d'avancement : en cours d'élaboration (phase de définition de la stratégie du projet de SAGE)

Structure porteuse : Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

### Contrat territorial avec volet «milieux aquatiques»

1 sous-bassin versant

Structure porteuse :

=> Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

### Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Finistère (FDPPMA 29)

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Châteaulin, Crozon)

Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

### Partenaires financiers et/ou techniques

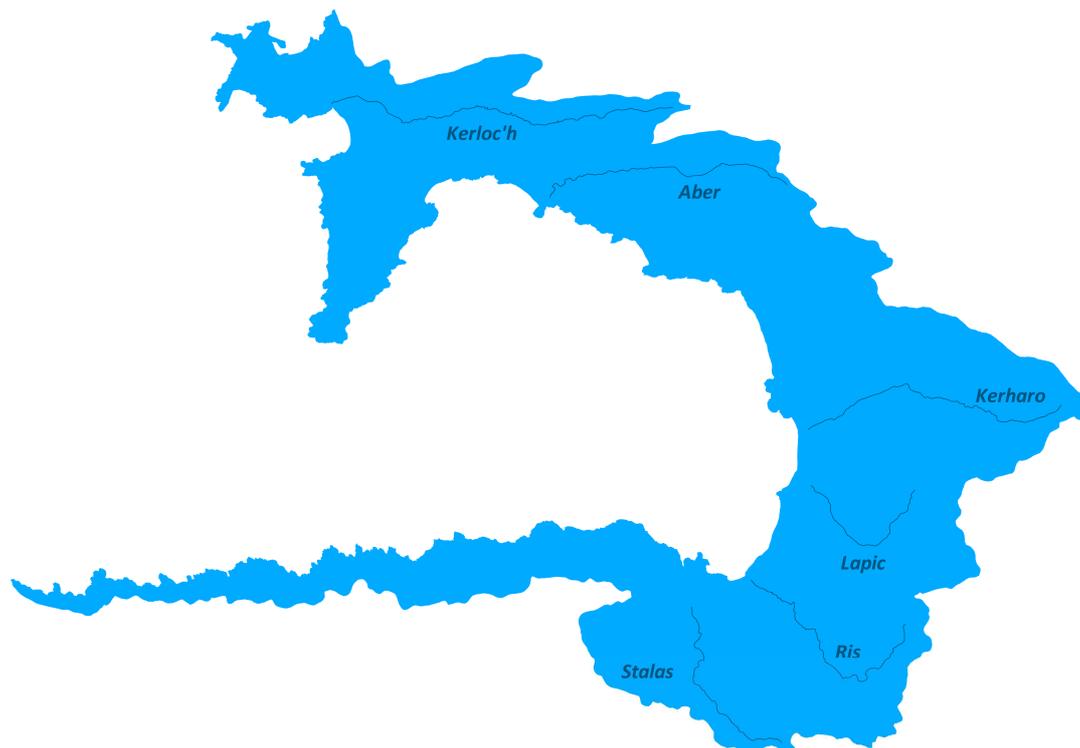
Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA) du Finistère

FDPPMA 29

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional

Conseil départemental du Finistère



### Contrat territorial avec volet «milieux aquatiques»

Baie de Douarnenez 2012-2015

0 5 10 km

Source : B.D. Carthage, A.E.L.B., C.A.M.A.29  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs » visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires.

Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs.

Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

## ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Baie de Douarnenez

| Thème                               | Espèces concernées | Année(s) de réalisation | Cours d'eau | Intitulé                                   | Maître(s) d'ouvrage | Code ROE | Document(s) à télécharger    |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------|--|---------------------|----------|------------------------------|
| Etude d'acquisition de connaissance |                    |                         |             |  |                     |          |                              |
|                                     | Anguille           | 2012                    | Côtiers     | Etat des lieux de la population d'Anguille | FDPPMA 29           |          | <a href="#">Rapport 2012</a> |

